

2020

**UN SITE D'EXCEPTION
EN COURS DE RESTAURATION**



Il sera possible dans cette installation de retrouver des cépages anciens, notamment le cépage Chassagne, produit dans un vignoble qui a disparu, dans une des parcelles cadastrales.



Plan de financement prévisionnel fin juin 2020

COUT GLOBAL DES TRAVAUX : 89 540 € HT, hors achat de matériel par Commune d'Arcens (21,271 €)

Subventions anticipées	Montant de l'aide anticipée	Montant de l'aide décaissée
Financement en nature	0 000 €	0 000 €
Équipement en matériel	0 000 €	0 000 €
Travaux de réhabilitation (plages)	0 000 €	7 000 €
Contrats de travaux (maçonnerie, peinture)	0 000 €	0 000 €
MONTANT ANTICIPÉ	0 000 €	7 000 €
MONTANT DÉCAISSÉ	0 000 €	0 000 €
MONTANT D'ENGAGEMENT (hors décaissements)	0 000 €	0 000 €
TOTAL	0 000 €	7 000 €

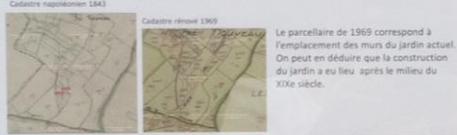
A ce jour, l'aide anticipée est de 63 290 €, en intégrant les 114€ de la vente du bois abattu. Le reste à charge est d'environ 8 000 €. Les appels à dons en cours.

Partenaires et financeurs

Essai de datation de l'aménagement du Jardin clos du Pré-Nouveau à Arcens (Ardèche)

Louis CAGIN - Extrait de : *Etude historique d'un espace paysager monumental dans les Boutières*, Université de Nîmes, 2020

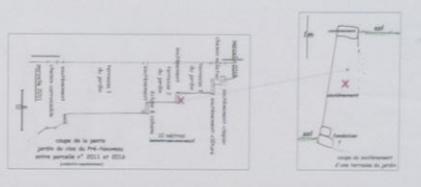
- Etude selon deux axes :
- les aménagements sur site : analyse paysagère et analyse technique,
 - les archives et les documentations : généalogie des propriétaires du terrain, cadastres, travaux des géographes et historiens.



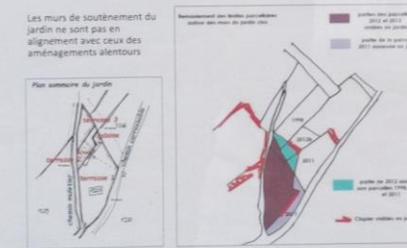
Le parcellaire de 1969 correspond à l'emplacement des murs du jardin actuel. On peut en déduire que la construction du jardin a eu lieu après le milieu du XIXe siècle.

L'aménagement du jardin dans la pente

Le jardin reproduit des structures existantes décrites par Jean-François BLANC sur le terroir (BLANC, Jean-François, *Terrasses d'Ardèche : Paysage et patrimoine*, 2001). Par contre notre jardin ne se situe pas aux endroits où de telles structures sont localisées dans le frange.



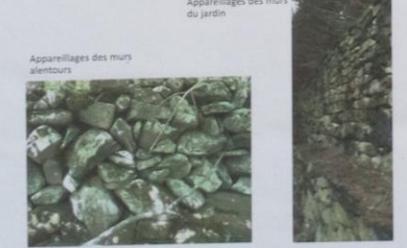
Le jardin est une construction postérieure à l'aménagement traditionnel des terrasses du coteau



Les archives nous permettent de suivre ses propriétaires, la famille GUIGON, depuis le début du XVIIIe siècle



Ceci est également confirmé par l'analyse des appareillages et la gestion de la pente

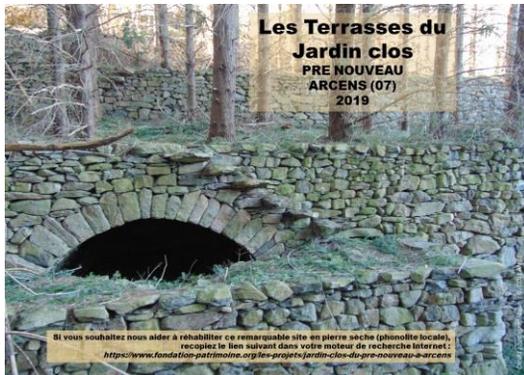


Notables éduqués, propriétaires terriens, nous suivons la famille aux niveaux professionnel et politique

Par deux fois, les paternelles sont maire d'Arcens, d'abord à la Révolution et pendant 14 ans, puis Adrien entre Napoléon III et la 3ème République pendant 40 ans. La famille aboutit, au début du XIXe siècle, à la fratrie Marius et Henri. Les frères se partagent l'héritage. Marius, tailleur, est géomètre expert. Il s'installe au Cheylard où il poursuit l'ascension sociale et les intérêts commerciaux de la famille. Henri, reste à Massas, bureau du domaine familial qu'il gère, dont il hérite en grande partie. Tout coïncide pour nous permettre d'affirmer que les deux frères ont commandité la construction du jardin au début du XIXe siècle :

- que les compétences professionnelles de Marius ont certainement été mises en application, ce qui explique la maîtrise professionnelle de la mise en œuvre des appareillages,
- qu'ils ont reproduit une structure traditionnelle, ils l'ont pourtant optimisée pour créer un espace de production agricole intensive.

Le jardin marque une rupture dans l'évolution des aménagements de pente mais reste traditionnel dans sa mise en œuvre (pierre sèche, agriculture manuelle). La mécanisation et l'exode rural entraînent l'abandon du coteau. Le jardin continuera cependant à être cultivé jusqu'en 1945. Il est alors planté de sapins Douglas et sombre dans l'oubli.



UN SITE EN PERIL...



RÉHABILITATION D'UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER EN PIERRE SÈCHE

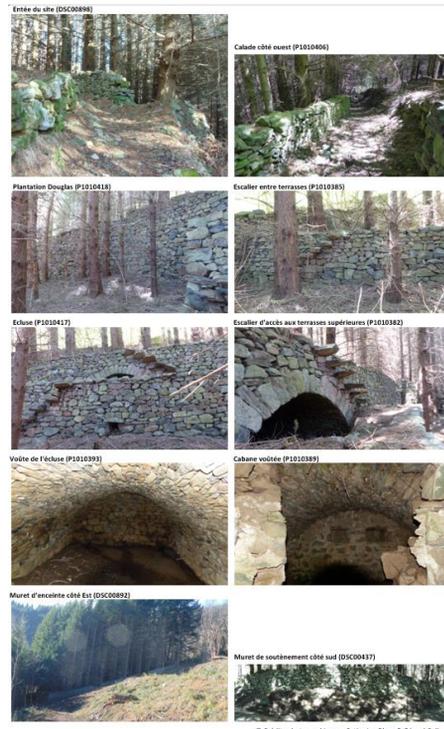
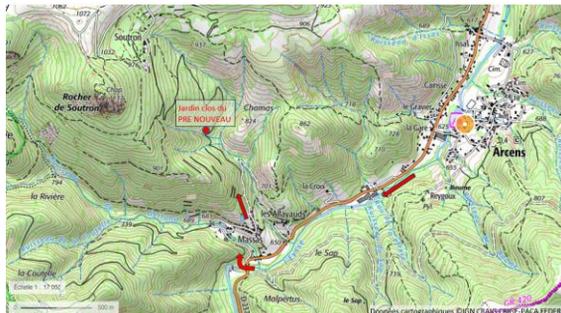
Description

Site emblématique construit à la fin du XIX^{ème} siècle sur le versant sud du géosite du Rocher volcanique de Soutron, ce jardin de terrasses est circonscrit par des murs d'enceinte en pierre de phonolite prise sur place. Représentatif de notre patrimoine historique local et du patrimoine ardéchois, il offre un exemple à la fois unique et remarquable de l'aménagement en terrasses des pentes de nos montagnes ardéchoises. Au milieu de plantations de sapins Douglas, ce jardin clos est resté un « monument », une sorte de « coin de paradis ». Entièrement aménagé par des ouvrages en pierre sèche révélant l'unicité et la très haute qualité des techniques constructives, l'espace a été pensé, dessiné, aucune pierre n'ayant été laissée au hasard. On y trouve une superbe écluse et un abri voûtés intégrés dans des murs de soutènement dépassant parfois les 4 mètres de haut, ainsi que des escaliers « volants » (succession de corbeaux) permettant de communiquer entre les terrasses.

Les parcelles voisines sont différentes, issues d'un aménagement pierre à pierre, action après action, au jour le jour ou génération après génération, pour répondre aux contraintes de la pente. Les murs sont le fruit d'un long empiement de pierres, ouverts au fortuit et aux aléas de la pente, selon des gestes techniques sûrs mais non coordonnés par une unité de temps et un dessin directeur d'aménagement.

Suite aux récentes coupes de bois, le paysage initial est réapparu comme un écho au travail des générations passées, avant mécanisation. Ce jardin clos a été très longtemps cultivé pour produire des légumes et des céréales, jusqu'à sa transformation en une forêt de Douglas dans les années soixante. Pour mieux connaître son vécu, une collecte d'informations a débuté auprès de la population et par consultation d'archives. Armés d'un bâchard, certains anciens se souviennent y être venus planter des pommes de terre et même semer du blé.

A mi-chemin entre les hameaux de Massas et de Soutron sur la commune d'ARGENS



Etat de péril et travaux envisagés

Cet extraordinaire jardin clos a failli être ruiné lors de travaux de déforestation, travaux qui ont été arrêtés à temps par l'intervention d'un membre d'une association patrimoniale locale. La commune d'Arcens a acheté la parcelle en juillet 2018 pour stopper les opérations d'abattage conduites par le propriétaire de ce site enfoui au milieu d'une forêt privée de résineux recouvrant le versant sud. Actuellement, ce jardin forme un îlot de Douglas isolé sur un versant déboisé. Il s'avère nécessaire d'intervenir rapidement pour abattre les arbres, leur éventuelle chute, en période de tempête par exemple, représentant un réel danger pour les constructions.

Pour le protéger et lui redonner vie, ce site nécessite la réalisation de travaux techniques. Murets de clôture ou de soutènement, écluse et abri, tous ces ouvrages, malgré tout bien conservés en dépit des plantations de résineux, doivent être partiellement repris (brèches) ou révisés pour éviter leur dégradation et permettre au site de retrouver son état d'origine, et de vivre. En particulier, les couronnements des murets, qui permettent de maintenir les clôtures en bon état, sont à vérifier et éventuellement à corriger.

L'abandon de l'écluse a modifié le chemin de l'eau en amont, conduisant à créer un ventre dans le mur de soutènement en haut du site, le long du chemin muletier. Tous les appareillages de gestion de l'écluse, en amont comme en aval, doivent être nettoyés et réhabilités pour retrouver leurs fonctions initiales. De même, la cabane a été vandalisée : l'encadrement de la porte en pierre taillée a disparu. Il convient de restaurer la façade ainsi que la couverture en lauzes afin d'éviter une détérioration de la voûte en pierre sèche.

Tous les ouvrages restaurés feront l'objet d'une étude spécifique qui sera restituée dans un document. Certaines actions, comme la restauration du système d'écluse, nécessiteront une étude préalable plus approfondie auprès d'autres ouvrages locaux similaires. Les travaux sont conduits en s'appuyant sur les conseils de la Fondation du Patrimoine, de la Direction de la Culture du Département et du PNR des Monts d'Ardèche.

Projet de valorisation et animation

Collectivité, associations patrimoniales et école vont participer à la réhabilitation de ce jardin clos afin de le promouvoir en tant qu'**atout patrimonial, pédagogique, culturel et touristique**.

La forte esthétique architecturale de ce site patrimonial conduira à utiliser ce jardin clos comme support pédagogique pour organiser des chantiers participatifs sur le travail de la pierre sèche et son entretien (bénévoles, insertion...).

La qualité du sol permet l'implantation d'un **verger communal collaboratif**. L'idée est de poursuivre les travaux pédagogiques amorcés par un botaniste local, autour de la préservation et de l'entretien d'**arbres fruitiers de variétés anciennes**. Avec l'appui d'un architecte-paysagiste pépiniériste, des opérations d'entretien (taille, greffe...), ouvertes à tous, pourront être organisées. Ce site emblématique et son environnement paysager étant propices à l'organisation d'animations culturelles, un espace d'accueil sera aménagé sur la terrasse du bas, avec un mobilier en bois résineux fabriqué sur place.

Un **projet pédagogique** se met en place avec l'école d'Arcens. En s'appuyant à la fois sur la connaissance des éléments fondamentaux du site et sur l'histoire du lieu, les élèves suivront la rénovation du site. En « s'appropriant » leur patrimoine, ils pourront partager cette connaissance (accueil autres écoles). Ce projet participe à la formation d'une **mémoire collective locale**.

Ce lieu sera inscrit dans les **haltes patrimoniales** des circuits de découverte de type « Géosite en géosite » et de valorisation des terrasses et ouvrages en pierre sèche. D'Ardèche. Ce jardin clos constitue, avec la charmante chapelle implantée au sommet du Rocher de Soutron, le **deuxième trésor culturel et touristique de ce remarquable géosite du Géoparc mondial Unesco des Monts d'Ardèche**.

Travaux de restauration

Abattage & débardage d'arbres sans détériorer les murailles, et mise en stock sur la plate-forme communale près du chantier..... 22 000 € (HT)

Renforcement du pied de murailles sur le chemin avec apports de remblais pris à proximité, environ 400 m³..... 4 200 € (HT)

Visite-conseil architecte paysagiste pour aménagement site..... 360 € (HT)

Etude, encadrement et restauration d'un aménagement paysager en pierre sèche, terrasses, murs, cabane et écluse..... 43 000 € (HT) (dont étude aspects historiques, ethnographiques & naturalistes. 2 500 € (HT))

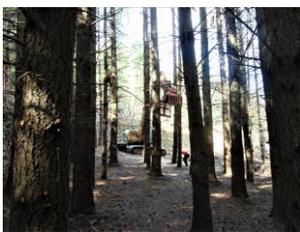
Soit un **total de 69 560 € (HT)**

Chaque restauration sera faite dans le respect des **dimensionnements et techniques constructives originales**, d'où un premier travail d'analyse et de compréhension de ces éléments en amont de la restauration. Le compte rendu technique (mesures et signes) présidera à la restauration elle-même, **restauration à l'identique avec les matériaux** restés en place.

Chacune de ces **actions** est également conçue comme **ouverte au public** dans le respect des normes de sécurité et de la finition des ouvrages dans les temps impartis : les équipes de référence seront disponibles pour des actions de partage de savoir, de transmission des gestes et techniques.

- Ceci s'articulera selon trois axes :
- 1/ des **Journées d'information** auprès des restaurateurs (scolaires, tout public),
 - 2/ des **stages participatifs** lors desquels des personnes dument inscrites seront encadrées pour la restauration des ouvrages ;
 - 3/ des **comptes rendus de travaux** rédigés détaillant les éléments techniques de la restauration, le dimensionnement et l'analyse des appareillages (drains...).

Pour finir, **deux aspects spécifiques, naturaliste et anthropologique**, seront développés au cours des travaux :
 - récolte-inventaire des espèces présentes dans les murs, ce qui permettra une analyse naturaliste scientifique de ces ouvrages ;
 - récolte de la parole de personnes qui ont connu ou utilisé cet espace-jardin, parole historique qui apportera une profondeur pluri-générationnelle au projet.



UN SITE D'EXCEPTION... EN COURS DE RESTAURATION

2020



Plan de financement prévisionnel fin juin 2020

COUT GLOBAL DES TRAVAUX : 69 560 € HT, hors achat parcelle par Commune d'Arcens (11,07 k€).

* Subventions publiques	Montant de l'aide sollicitée :	Montant de l'aide obtenue :
Département, via le FIPA ¹	19 000 €	23 000 €
Région, via le PNRMA	5 000 €	5 000 €
Fondation du Patrimoine (Région).....	- €	7 000 €
Commune d'Arcens (vente résineux abattus)...	3 000 €	En cours
* Mécénat populaire		
55 donateurs privés, via la plate-forme de souscription publique de la Fondation du Patrimoine	25 560 €	11 590 €
* Mécénat d'entreprise (y c. Banques)		
Crédit Agricole (C. locale + Fond. Pays de Fr.).....	9 000 €	12 000 €
Autres entreprises locales.....	8 000 €	500 €
TOTAL	69 560 €	58 590 €

¹FIPA : Fonds Innovant en faveur des Patrimoines Ardéchois

Partenaires et financeurs



A ce jour, l'aide obtenue est de 61 590 €, en intégrant les 3 k€ de la vente du bois abattu. Le reste à charge est d'environ 8 000 €.

Les appels à dons se poursuivent.

Essai de datation de l'aménagement du Jardin clos du Pré-Nouveau à Arcens (Ardèche)

Louis CAGIN - Extrait de : *Etude historique d'un espace paysager monumental dans les Boutières*, Université de Nîmes, 2020

Etude selon deux axes :

- les aménagements sur site : analyse paysagère et analyse technique,
- les archives et les documentations : généalogie des propriétaires du terrain, cadastres, travaux des géographes et historiens.

Cadastre napoléonien 1843



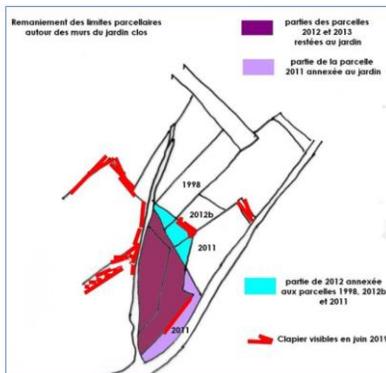
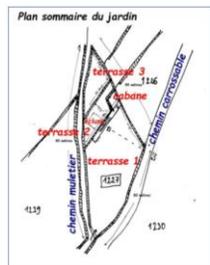
Cadastre rénové 1969



Le parcellaire de 1969 correspond à l'emplacement des murs du jardin actuel. On peut en déduire que la construction du jardin a eu lieu après le milieu du XIXe siècle.

- Le jardin est une construction postérieure à l'aménagement traditionnel des terrasses du coteau

Les murs de soutènement du jardin ne sont pas en alignement avec ceux des aménagements alentours



- Ceci est également confirmé par l'analyse des appareillages et la gestion de la pente

Appareillages des murs du jardin



Appareillages des murs alentours

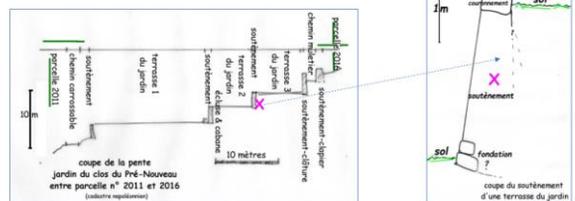


- L'aménagement du jardin dans la pente

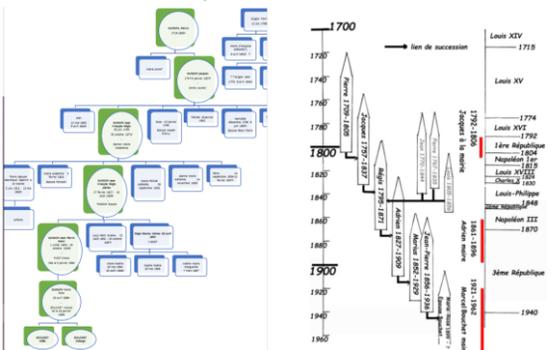
Le jardin reproduit des structures existantes décrites par Jean-François BLANC sur le terroir (BLANC, Jean-François, *Terrasses d'Ardèche ; Paysage et patrimoine*, 2001).

Par contre notre jardin ne se situe pas aux endroits où de telles structures sont localisées dans le finage.

Il est surdimensionné, par la taille de ses planches et par la taille de son échuse.



- Les archives nous permettent de suivre ses propriétaires, la famille GUIGON, depuis le début du XVIIIe siècle



- Notables éduqués, propriétaires terriens, nous suivons la famille aux niveaux professionnel et politique



Par deux fois, ses paterfamilias sont maire d'Arcens, Jacques à la Révolution et pendant 14 ans, puis Adrien entre Napoléon III et la 3e République pendant 40 ans. La famille aboutit, au début du XXe siècle, à la fratrie Marius et Henri. Les frères se partagent l'héritage.



Marius, l'aîné, est géomètre expert. Il s'installe au Cheylard où il poursuit l'ascension sociale et les intérêts commerciaux de la famille. Henri, reste à Massas, berceau du domaine familial qu'il gère, dont il hérite en grande partie.

Tout coïncide pour nous permettre d'affirmer :
 - que les deux frères ont commandité la construction du jardin au début du XXe siècle ;
 - que les compétences professionnelles de Marius ont certainement été mises en application, ce qui explique la maîtrise professionnelle de la mise en œuvre des maçonneries.
 - s'ils ont reproduit une structure traditionnelle, il s'agit pourtant optimisée pour créer un espace de production agricole intensive.

Le jardin marque une rupture dans l'évolution des aménagements de pente mais reste traditionnel dans sa mise en œuvre (pierre sèche, agriculture manuelle).

La mécanisation et l'exode rural entraîneront l'abandon du coteau.

Le Jardin continuera cependant à être cultivé jusqu'en 1965. Il est alors planté de sapins Douglas et sombre dans l'oubli.